

# POLITIQUE DE VOTE DE LA SOCIETE DE GESTION HUGAU GESTION

## RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2022 AUX ASSEMBLEES GENERALES

### Références réglementaires :

Articles 321-132 à 321-134, 321-158 et 321-159 (anc. 314-100 à 314-104) du RGAMF, Articles 319-21 à 319-25 du RGAMF, Article 37 du règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012- Règlement de déontologie de l'AFG (Recommandations) – Position-recommandation n°2005-19 mise à jour du 29 juillet 2014

L'exercice des droits de vote tel que défini dans le RGAMF, porte sur l'information légale que doit délivrer chaque société de gestion pour la gestion de ses OPCVM et FIA. Elle est regroupée chez Hugau Gestion dans le document « Politique de vote ».

Il concerne les titres actions détenus dans les OPCVM et FIA gérés par Hugau Gestion à savoir le FCP Hugau Rendement Responsable, la SICAV Hugau Patrimoine et le FCP Hugau Actions Monde. Mais les principes généraux de la politique de vote, fondés sur l'indépendance de l'analyse financière, inspirent l'ensemble des activités de gestion de la Société. Ils sont appliqués également dans les principes ESG pour l'investissement responsable et la bonne gouvernance qu'Hugau Gestion prend en compte dans la gestion des fonds. Par exemple chez Hugau Gestion, chaque analyse crédit réalisée par émetteur de titres de créances intègre depuis 2019 le score ESG (gouvernance, social, environnement) de l'entreprise sélectionnée. Ce score calculé par la société Vigeo Eiris (Moody's ESG Solutions) est accompagné d'un commentaire qualitatif réalisé par Hugau Gestion sur le secteur et l'émetteur.

Ces principes visent également à faire participer nos clients à l'amélioration de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi qu'à la qualité et à la transparence de l'information financière diffusée. Ils ont surtout comme objet principal de faire respecter les droits de l'actionnaire au profit de l'épargnant, souscripteur d'OPC.

Dès 2016/2017, Hugau Gestion faisait réaliser par une société indépendante, la société « Trucost » un bilan énergétique (calcul de l'empreinte carbone) de ses OPC dans un souci de transparence et de volonté d'aller plus loin dans sa démarche environnementale. En 2018, Hugau Gestion a mandaté la société Vigeo Eiris (Moody's ESG Solutions) pour calculer une fois l'an le score ESG de ses portefeuilles ainsi qu'établir une synthèse de l'empreinte carbone et de la transition énergétique. Ces analyses ont été réalisées en avril 2018. Toutefois en 2019 Hugau Gestion a souscrit un abonnement annuel auprès de cette même société, lui donnant un accès en continu à sa base de données. Celui-ci permet depuis à Hugau Gestion de parfaire son process de notation de chaque entreprise et de chaque émetteur sélectionnés pour sa gestion. Chacun de ces émetteurs est analysé et discuté dans le cadre du Comité trimestriel ESG de la société.

Hugau Gestion s'est également engagé en signant les PRI en 2018 avec un premier reporting en mars 2020. Hugau Gestion affiche la meilleure note, A+, en Listed Equity et la note A, en « Stratégie et Gouvernance », « Fixed Income – Corporate Financial », et « Fixed Income – Corporate Non-Financial » au « 2020 PRI Assessment ». Pour le « 2021 PRI Assessment », Hugau Gestion affiche les notes de 71/100 en « Investment & Stewardship Policy », 79/100 en « Listed Equity – Active fundamental – Incorporation », 82/100 en « Listed Equity – Active Fundamental – voting » et 67/100 sur fixed Income – Corporate ».

En 2021, la société Hugau Gestion a, dans le cadre de l'intégration du règlement SFDR 2019/2088 dit « Disclosure » visant à renforcer la transparence en matière de publication d'information financière, opté pour une classification de ses OPC selon l'article 8 du Règlement. Cette classification signifie que les OPC gérés par Hugau Gestion promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales (fonds Hugau Rendement Responsable) ou une combinaison de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. En 2022, Hugau gestion a créé un nouveau poste au sein de la société et nommé une salariée « Chargée d'affaires ESG » Madame Rim Bouzrara.

**Le principe général de notre politique de vote** est la participation systématique aux décisions soumises aux actionnaires pour les sociétés françaises détenues en portefeuille à condition que le poids minimal de

l'entreprise dans l'actif du fonds soit supérieur ou égale à 2%. La société ne donne pas de pouvoir en blanc aux Présidents de Conseil d'Administration.

Pour les sociétés étrangères, l'exercice du droit de vote est fonction de la réception des formulaires de vote (non fournis par le dépositaire).

#### ▪ **La procédure de vote**

L'organisation du vote dans la société de gestion est assurée par la responsable de la gestion actions, Madame Huguel, qui analyse pour chaque entreprise les résolutions proposées à l'assemblée générale. Pour certaines entreprises, la gérante participe par ailleurs aux réunions d'information financière des dites sociétés en tant que membre de la SFAF.

Le mode courant d'exercice des droits de vote se fait par correspondance. Par principe, il est précisé que l'abstention est retenue (équivalent à un vote contre) pour les amendements ou les résolutions nouvelles non prévues dans le formulaire de vote par correspondance communiqué à l'AG. La société de gestion ne suit pas systématiquement les recommandations des associations professionnelles. Elle prend connaissance toutefois de la position de l'AFG. Elle n'utilise pas les services d'un prestataire de « proxy voting ».

Depuis 2007, une procédure de suivi des votes a été mise en place chez Hugau Gestion à travers la mise à jour d'un document permanent de suivi des votes. Ce document est disponible sur le serveur de la société de gestion. Hugau Gestion répond par ailleurs chaque année au questionnaire de vote de l'enquête de l'AFG sur le vote des sociétés de gestion : Dernier questionnaire, enquête « exercice des droits de vote » 2022, communiqué à l'AFG en Janvier 2023.

Par ailleurs, Hugau Gestion tient à disposition de tout porteur de parts d'OPC qui en fait la demande l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur (cf. tableau et annexe).

#### ▪ **Les principes de la politique de vote**

Hugau Gestion est une société de gestion de portefeuilles agréée ayant pour objet de gérer, dans l'intérêt des porteurs de parts de ses OPC, des participations minoritaires dans des sociétés cotées.

Comme déjà précisé en introduction, nous sommes sensibles aux questions de gouvernance d'entreprises et sommes attachés au principe 1 Action / 1 Vote et opposés à ce titre aux droits de vote doubles ou aux droits de vote plafonnés. Selon ce principe, Hugau Gestion a été amenée en 2015 par exemple à voter plusieurs fois contre la Loi Florange mise en place en 2014 (vote double pour les actions nominatives détenues après plus de 2 ans) comme le conseillaient la plupart des grands groupes du CAC40 dans le cadre des résolutions nombreuses ayant trait à cette question dans les AG 2015 notamment chez Air Liquide, Cap Gemini par exemple. Chez Vivendi où à l'inverse l'arrivée de Bolloré au capital tire partie de la loi Florange pour renforcer son pouvoir sur l'assemblée, Hugau Gestion a voté avec les actionnaires minoritaires pour défendre leurs droits contre la résolution proposée par Bolloré. Depuis lors de 2016 à 2022, cette question des droits de vote doubles n'a pas été un point sensible des Assemblées Générales comme il l'avait été en 2015.

En 2019, parmi les thèmes récurrents des Conseils d'Administration, on observait en priorité la responsabilité sociale et environnementale assumée par l'entreprise notamment chez Kering, l'Oréal, LVMH, Michelin, BNP Paribas, ADP, Air Liquide. En 2020, la loi Pacte fait qu'Air Liquide réécrit l'article 15 de ses statuts sur les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

« La raison d'être » a fait son apparition comme une des réflexions aux AG dès 2019 et a été adoptée comme la 23<sup>ème</sup> résolution chez ATOS ou bien chez AXA en 2020.

La modification du statut juridique de l'entreprise en forme de société européenne votée chez Plastic Omnium ou chez Bolloré et chez Total en 2020 est également devenue une décision importante pour les grands groupes français.

Les thèmes suivants ont également accompagné en 2020 les AG des nombreuses entreprises françaises.

- Compte tenu de la chute des chiffres d'affaires et pour préserver leur trésorerie en pleine recession due au covid, de nombreuses sociétés ont interrompu leur versement de dividende ou l'ont diminué ou encore payé en actions. Le FCP Hugau Rendement Responsable comprend certes ces décisions mais en tant que FCP dont l'objet est de sélectionner des entreprises dont la récurrence de la croissance du cash flow permet de payer un dividende à ses actionnaires, a voté contre toutes les résolutions aux AG modifiant le paiement sûr du dividende par exemple chez Vinci, Atos, Safran, BNP Paribas, Airbus.
- Modifications des statuts nécessitant une AG extraordinaire pour création d'un second poste d'administrateur représentant les salariés, si le nombre des administrateurs est supérieur à 8 (Dassault systèmes, Safran, IPSEN, BNP Paribas, Crédit Agricole, Air Liquide, Schneider). Egalement AGO extraordinaire pour suppression de la terminologie jeton de présence conformément à la loi PACTE chez Thalès et Air Liquide, par exemple.
- En 2022 un commissaire aux comptes titulaire par société devient la norme provoquant la suppression de nombreux commissaires aux comptes suppléants.

Hugau Gestion apprécie également l'existence d'administrateurs indépendants en % suffisant au sein des conseils d'administration, tout comme la séparation des fonctions entre Président et Directeur général. Entre 2021 et 2023, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celle de Directeur général devient effective chez Air Liquide le 30/11/ 21. Mr Potier reste Président et Mr Jackow est nommé Directeur Général. Chez Schneider Electric Jean- Pascal Tricoire abandonne son poste de PDG et devient Président en 2023, Chez Capgemini à partir du 19 mai 2022 Paul Hermelin devient Président du Conseil d'Administration et Aïman Ezzat est nommé directeur Général. Chez Saint Gobain en juillet 2021, Pierre André de Chalandar quitte son poste de PDG pour celui de Président du Conseil d'administration (9<sup>ième</sup> résolution) et Benoit Bazin devient Directeur général (10<sup>ième</sup> résolution).

**Surtout en 2022**, la transition énergétique devient réalité. Les éléments extra financiers ESG et climat sont fournis par les grandes sociétés de droit français dans le Document annuel d'Enregistrement universel déposé à l'AMF . Ce n'est pas le cas pour les sociétés de droit néerlandais par exemple comme STmicro. Le rapport annuel extra financier est audité et certifié par un commissaire aux comptes indépendant (déclaration consolidée de la performance extra financière.) et distinct (l'OTI = Organisme Tiers Indépendant) du commissaire en charge des comptes financiers annuels. On y trouve notamment la publication des données chiffrées des émissions de CO2 de type 1 et 2 (empreinte énergétique directe) et souvent du scope 3 (empreinte énergétique indirecte (soustraitants et fournisseurs). Ces données sont exprimées en milliers de tonnes équivalent carbone souvent calculées en % de variation par rapport à une base 2019. Leur évolution est donnée par rapport à un objectif 2025 ou 2026 pour beaucoup d'entre elles et par rapport à l'horizon 2030 c'est à dire celui de la neutralité carbone exigé. Cet engagement extra financier a donné lieu dans de nombreuses entreprises à une évolution des structures internes. Chez Michelin par exemple, création d'un Comité RSE avec 2 nouveaux membres au Conseil de Surveillance (Résolutions 13 et 15) et une adhésion aux principes TCFD (task force on climate). Chez Dassault Systems création d'un poste d'Administrateur indépendant et doté d'une équipe zéro carbone.

Dans l'ensemble, les grandes entreprises françaises dans leur document d'enregistrement universel annuel déposé à l'AMF détaillent toutes dans leur chapitre « Responsabilité sociale environnementale et sociétales » via leur déclaration de performance extra financières (DPEF) leur politique en la matière.

:

Hugau Gestion fait attention à la fréquence des réunions annuelles du Comité d'audit dans chaque société.

**Hugau Gestion est plus particulièrement attentif à défendre le droit de l'actionnaire en s'opposant à toutes mesures qui visent à multiplier le nombre d'actions de l'entreprise et à s'en servir comme moyens de paiement à des fins autres que favorables au développement de l'entreprise.**

A ce titre, toute opération en capital considérée comme dilutive pour l'actionnaire (distribution d'actions gratuites par exemple) est systématiquement rejetée ainsi que les opérations en capital considérées comme des dispositifs anti OPA. En 2022, les 28 résolutions pour lesquelles Hugau Gestion a voté contre dans 10 Assemblées Générales ont en majorité concerné des opérations de capital dilutives pour l'actionnaire. (cf ; ci-dessous).

Gérant plus particulièrement un FCP d'actions de Rendement, Hugau Rendement Responsable, la société Hugau Gestion veille par ailleurs à la récurrence dans le temps du paiement du dividende par l'entreprise en suivant attentivement l'évolution des comptes annuels et l'affectation du résultat (taux de distribution notamment). En 2020 la crise du Covid en fragilisant de nombreuses entreprises qui pour survivre ont décidé de préserver leur cash flows, ont coupé ou réduit leurs dividendes (Airbus, Unibail). Le retour de la visibilité en 2021 a permis un retour au versement des dividendes en 2022.

#### ▪ **Détection des conflits d'intérêt potentiels**

Hugau Gestion est une société de gestion indépendante détenue par des actionnaires privés. Elle n'est pas adossée à un établissement financier. La société n'exerce pas à ce jour d'activité susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt dans sa politique de vote.

#### ▪ **Rapport de synthèse de l'exercice de vote 2022 (cf. annexe)**

En 2022, le nombre d'assemblées générales entrant dans le périmètre couvert par la politique de vote est de 20 contre 25 en 2021 pour un volume d'actions cotées en portefeuille au 31 décembre 2022 de 7 millions € (17 millions d'euros en 2021) dont 4 millions d'actions d'entreprises françaises. Hugau Gestion a ainsi voté pour 100% des sociétés dans lesquelles elle dispose matériellement d'un droit de vote exerçable, c'est-à-dire les sociétés françaises. A l'inverse, le ratio entre le nombre de sociétés dans lesquelles les droits de vote ont été exercés par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles Hugau Gestion dispose de droits de vote (y compris sociétés européennes et internationales pour qui la société de gestion ne vote pas faute de recevoir les bulletins de vote) s'établit à 57,1%.

Hugau Gestion a effectivement exercé ses droits de vote dans 20 assemblées, à chaque fois en votant par correspondance.

Pour l'ensemble des assemblées, Hugau Gestion a voté « oui » à 435 résolutions proposées sur un total de 463 résolutions. Elle a voté contre 28 résolutions dans 10 Assemblées en France.

Le principal motif de vote « contre » est, pour 20 résolutions sur les 28 résolutions rejetées, des opérations en capital dilutives pour l'actionnaire (motif B : augmentations de capital sans droit prioritaire de souscription chez Michelin, BNP Paribas, Capgemini, Crédit agricole, STMicroelectronics, Total Energies).

Quelques autres votes contre ont concerné principalement en 2022 : 1 vote contre (motif A) chez Sanofi (résolution 6) sur la rémunération du nouveau DG exigeant une indemnité de 2,3 millions € comme indemnité de prise de fonction. Chez Saint Gobain un vote contre (résolution 18) autorisant une distribution d'actions gratuites dans la limite de 1,2% du capital réservée aux dirigeants mandataires sociaux de la société (motif A). Chez Publicis un vote contre (résolution 6) sur la nomination comme nouvel administrateur de l'ancien DG du Crédit Suisse Tidjane Thiam qui venait d'être remercié pour mauvaise gestion dans une banque souffrant de graves problèmes.

Les informations communiquées ci-dessus : nature des votes, votes pour, votes contre, abstentions exprimés sur chaque résolution ainsi que les raisons de ces votes, (cf. tableau et annexe joints) résultent de l'application du RGAMF.

#### ▪ **Gestion des conflits d'intérêt**

En 2022, Hugau Gestion n'a eu aucun conflit d'intérêt à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

La politique de vote de la société Hugau Gestion peut être consultée sur le site internet

[www.hugau-gestion.com](http://www.hugau-gestion.com) ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées dans les prospectus des OPC.

Elle est mise gratuitement à la disposition des porteurs de parts ou actionnaires « d'un placement collectif » qui le demandent ainsi que le Rapport Annuel 2022 d'exercice des droits de vote. Elle est communiquée aux administrateurs en Conseil d'Administration de la Sicav Hugau Patrimoine et également aux administrateurs de la Société de gestion, Hugau Gestion.





HUGAU | GESTION

## Exercice des droits de vote par Hugau Gestion en 2022 (classement par résolution et par motif).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE PAR HUGAU GESTION EN 2022 (CLASSEMENT PAR RESOLUTION ET PAR MOTIF)																									
Nombre de vote en 2022	Date de Réception	SOCIETE	Date assemblée 1ère convocation	HUGAU ACTIONS MONDE  Nombre d'actions	HUGAU RENDEMENT RESPONSABLE  Nombre d'actions	VOTE		SCAN bulletin de vote avis réunion présence bulletin de vote dans le classeur			Décision										Nombre de résolutions				
						c = correspondance	DATE				Résolutions agréés					Résolutions non agréés					TOTAL	AGO	AGM	AGE	
											Vote contre les résolutions	Motif du vote contre Classement du motif (voir annexe)	motif A	motif B	motif C	motif D	motif E	Vote contre les résolutions	Motif du vote contre Classement du motif (cf. annexe)						
1	2-mars-22	AIRBUS	12-avr.-22		620	C	4-mars-22	ok	ok	RIM	7,8,9,10,12,13,14,6,11	A,B,C,D	4	3	1	1				14	14				
2	24-mars-22	VINCI	12-avr.-22		1 217	C	25-mars-22	ok	ok	RIM										18	14		4		
3	30-mars-22	L'OREAL	21-avr.-22	650,00	428	C	31-mars-22	ok	ok	RIM										26	17		9		
4	30-mars-22	LVMH	21-avr.-22	660,00	259	C	4-avr.-22	ok	ok	RIM										23	20		3		
5	4-avr.-22	AXA	28-avr.-22		3 210	C	5-avr.-22	ok	ok	RIM										28	20		8		
6	13-avr.-22	AIR LIQUIDE	4-mai-22	1230,00	1 082	C	21-avr.-22	ok	ok	RIM										29	17		12		
7	13-avr.-22	SANOFI	4-mai-22	1910	975	C	20-avr.-22	ok	ok	RIM	6	A	1							19	17		2		
8	14-avr.-22	SCHNEIDER ELECTRIC	5-mai-22		1 186	C	21-avr.-22	ok	ok	RIM										19	14		5		
9	19-avr.-22	BNP PARIBAS	17-mai-22		2 220	C	25-avr.-22	ok	ok	RIM	22	B		1						29	20		9		
10	19-avr.-22	MICHELIN	13-mai-22	960		C	22-avr.-22	ok		RIM	20,21,22,23	B		4						30	18		12		
11	20-avr.-22	SOCIETE GENERALE	17-mai-22		2 200	C	27-avr.-22	ok	ok	RIM										25	17		8		
12	4-mai-22	CAP GEMININ	19-mai-22	1397	500	C	4-mai-22	ok	ok	RIM	23, 24, 26	B		3						31	18		13		
13	4-mai-22	DASSAULT SYSTEMES	19-mai-22	3050	2 280	C	6-mai-22	ok	ok	RIM										21	15		6		
14	6-mai-22	CREDIT AGRICOLE	24-mai-22		8 354	C	12-mai-22	ok	ok	RIM	25, 26	B		2						35	23		12		
15	12-mai-22	PUBLICIS	25-mai-22		1 580	C	17-mai-22	ok	ok	RIM	19,20,21,22	B		4						31	18		13		
16	10-mai-22	TOTALENERGIES	25-mai-22	7850	4 216	C	13-mai-22	ok	ok	RIM	19, 20	B		2						23	16		7		
17	1-janv.-00	STMICROELECTRONICS	25-mai-22		1 310	C	15-mai-22	ok	ok	RIM	12	B		1						12	12				
18	16-mai-22	CIE SAINT GOBAIN	2-juin-22		1 780	C	17-mai-22	ok	ok	RIM	18	A	1							19	16		3		
19	18-mai-22	SAFRAN	25-mai-22	1680	458	C	19-mai-22	ok	ok	RIM										17	15		2		
20	21-oct-22	PERNOD RICARD	10-nov-22		695	C	24-oct-22	ok	ok	RIM										14	14				
						<b>Total des votes en 2021</b>		<b>435</b>	<b>28</b>					<b>6</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>463</b>	<b>335</b>	<b>0</b>	<b>128</b>
								<b>"pour"</b>	<b>"contre"</b>					<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>							

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE | AGRÈMENT AMF N° GP06 000008 DU 27 JUIN 2006

60, rue Saint-Lazare 75009 PARIS France Tél. 01 78 09 83 20 Fax 01 78 09 83 30  
SAS au capital de 1 143 750 euros RCS Paris 490 485 422 TVA intra-communautaire FR 34 490 485 422

www.hugau-gestion.com

**Annexe des Motifs de votes : Classement par l'AFG des Résolutions proposées par la société**

- A. Composition, nomination, taille / jetons de présence ou autre forme de rémunération des membres du CA, de surveillance ou équivalent**
- B. Dispositifs anti-OPA et Opérations financières / fusions**  
(émission de bons de souscriptions réservés, programme de rachat d'actions, augmentation de capital avec ou sans DPS, délégation, opération de fusion... ..)
- C. Rémunérations des dirigeants et des salariés (hors actionariat salarié)**  
(Say on pay, AGA/stock option, indemnité de départ...)
- D. Actionariat salarié**
- E. Formalités et autres motifs...**
  
- F. Résolutions externes (proposées par des actionnaires)**